

AXE 2 : RENOVER NOS BATIMENTS DE MANIERE EXEMPLAIRE ET PRODUIRE NOTRE ENERGIE LOCALEMENT
 OBJECTIF 2.4 : DEVELOPPER L'EFFICACITE ET LA SOBRIETE DU PATRIMOINE PUBLIC

ACTION 2.4.1 : CONNAITRE ET GERER LES CONSOMMATIONS D'ENERGIES DES BATIMENTS ET DE L'ECLAIRAGE PUBLIC		ATTENUATION THEMATIQUE : ENERGIES RENOUVELABLES, GAZ A EFFET DE SERRE, POLLUANTS ATMOSPHERIQUES, EAU, ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE PERIMETRE : BATIMENTS ET ECLAIRAGE PUBLICS PORTAGE : CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE - COMMUNES PRIORITE : 1	
DESCRIPTION DE L'ACTION			
Contexte	<p>Dans l'optique de réduire l'impact du secteur des bâtiments publics, Centre Morbihan Communauté souhaite axer sa stratégie de maîtrise de l'énergie autour de plusieurs axes comportant notamment la gestion des consommations et la rénovation des bâtiments.</p> <p>Or, l'EPCI et les communes du territoire ne disposent pas ou peu de DPE (Diagnostic de Performance Energétique). De plus, certains bâtiments publics sont sous utilisés, d'autres obsolètes, notamment ceux des communes. Le territoire souhaite ainsi optimiser leur usage (en évitant de chauffer les bâtiments ou locaux sous-utilisés) et organiser des mutualisations pour coupler certaines activités dans certains lieux.</p> <p>Cette action vise donc à identifier les consommations et usages des bâtiments, à les optimiser et mieux les gérer afin de réduire l'utilisation inutile de certains bâtiments. Cette action implique de mobiliser les différents acteurs concernés autour de la table (élus, agents, associations et usagers des lieux) afin de définir l'organisation qui convient à tous.</p> <p>Il est aussi pertinent lorsque cela est possible de réfléchir au pilotage des bâtiments, afin de mieux planifier les périodes où le chauffage doit être mise en route.</p>		
Objectifs et résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Mutualiser l'usage des équipements publics communaux et intercommunaux • Auditer les bâtiments communaux et intercommunaux et proposer des actions d'amélioration • Diminuer les consommations d'énergie des bâtiments et de l'éclairage publics et mieux gérer les fluides • Améliorer le confort des agents et du public, la qualité de l'air et minimiser l'exposition au radon 		
Ce qui est déjà fait ou engagé	<p>Etude thermique du bâtiment des Services Techniques et des logements de la Gendarmerie Travail en cours sur l'éclairage public en Zone d'Activité (contrats + proposition de réduction des plages horaires) Politique de gestion des mails et du serveur Participation au World Clean Up Day</p>		
Contenu de l'action	<p>⇒ ACTION EN COURS – A CONSOLIDER ET A DEVELOPPER ⇒ ACTION RECURRENTE</p> <p>1. Pour les bâtiments :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Etudier la possibilité de mettre en place un Conseiller en Energie Partagé (0.5 EPCI/0.5 communes), solliciter les financements, créer le poste et recruter pour : <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un inventaire des bâtiments et équipements <u>pour les communes</u> (nombre, type, usages) - Identifier les enjeux d'énergie, de qualité de l'air (intérieur avec le radon en particulier et extérieur) et de biodiversité - Réaliser un relevé des consommations et équiper les bâtiments de compteurs individuels (si besoin) - Prioriser les bâtiments à diagnostiquer en commençant par les plus énergivores en prenant en compte les mesures ERC - Réaliser les diagnostics (commandes groupées à l'échelle de l'EPCI et des communes) et capitaliser les données énergétiques des bâtiments - Création d'un outil de suivi permettant de connaître les audits réalisés, le suivi des consommations, le classement des priorités et les rénovations à réaliser/réalisées - Mise en place de Gestion technique des bâtiments (GTB)/Gestion technique des consommations (GTC) sur tous les bâtiments - Créer un document par commune avec des propositions d'actions d'amélioration (précisant les coûts et gains) et de bonnes pratiques sur la sobriété et économies d'énergies ➤ Sensibilisation des agents et usagers aux éco gestes et mise en place d'une convention d'objectifs pour les locataires des salles ➤ Supprimer les bâtiments obsolètes du parc de bâtiments des communes ➤ Développement des énergies renouvelables dans les bâtiments (lien avec action 2.3.1) ➤ Développer la végétalisation aux abords des bâtiments (lien avec action 4.2.2) <p>2. Pour l'éclairage public :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Reprise des abonnements d'énergie dans les zones d'activités par l'EPCI (actuellement géré par les communes) ➤ Généralisation des bonnes pratiques dans l'ensemble du parc d'éclairage public (extinction de lampadaires, réduction des horaires d'éclairage, réduction de l'intensité, lampadaires solaires, gestion à distance etc.) ➤ Diagnostic et mise en œuvre de travaux de rénovation ➤ Mise en place de systèmes de pilotage intelligent ➤ Mise en place d'une trame noire <p>3. Poursuite de la mise en place d'un numérique responsable :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Sensibilisation des agents ➤ Rationalisation et réglages des besoins numériques des agents 		
Lien avec d'autres actions ou programmes	Lien avec d'autres programmes de CMC	Projet de territoire, Contrat de Relance de la Transition Ecologique	
Lien avec d'autres actions du PCAET	Action 2.4.2 : Rénover les bâtiments publics de manière exemplaire Action 4.2.2 : Végétaliser et aménager durablement l'espace public		
PILOTAGE DE L'ACTION			
Acteurs	Pilotes/agents référents CMC	Partenaires	Public cible
	<p><u>Pilote</u> : Bâtiments – 0.5 ETP (CEP) + 0.05 ETP, TTC – 0.5 ETP (CEP) + 0.05 ETP pour la sensibilisation et le lien avec les communes</p> <p><u>Supports</u> : Service Informatique – 0.01 ETP et communes</p> <p><u>Associé/informés</u> : DGS, DGA</p>	Morbihan Energies, ADEME, Bureaux d'Etudes, FNCCR, CEREMA, Banque des territoires	EPCI, communes
COUT DE L'ACTION (sur 6 ans)			

AXE 2 : RENOVER NOS BATIMENTS DE MANIERE EXEMPLAIRE ET PRODUIRE NOTRE ENERGIE LOCALEMENT
OBJECTIF 2.4 : DEVELOPPER L'EFFICACITE ET LA SOBRIETE DU PATRIMOINE PUBLIC

Budget	<p>Pour CMC : Bâtiments 50 000 €/an pour un poste de Conseiller en Energie Partagé 10 000 €/an pour les diagnostics des bâtiments 10 000 €/an pour le pilotage des bâtiments Eclairage public 25 000 € /an (travaux) Soit 475 000 € Pour communes : A définir</p>	
Financement	ADEME, fonds vert, ACTEE, Banque des territoires, Morbihan Energies	
Echéance calendrier	et 2024 : Réflexion sur le poste de CEP et recherche de financements – Sécurisation des installations éclairage public 2025 : recrutement du CEP et premiers audits/conseils 2025-30 : Audits des bâtiments, suivi des consommations, mise en place de moyens de pilotage, travaux éclairage public	
SUIVI ET EVALUATION		
Indicateur de suivi et d'évaluation	Source	Valeur cible (2030)
Nombre de bâtiments audités	CMC	Tous
Nombre de bâtiments mutualisés ou supprimés	CMC	4
Nombre de communes adhérant au dispositif de CEP	CMC	12
Réduction de consommations (%)	CMC	-20
Incidences environnementales		
Incidences potentielles : + (Amélioration potentielle ou faible d'un ou plusieurs enjeux environnementaux territoire)		
Mesures ERC : (E) Informer les professionnels au risque Radon et à la qualité de l'air intérieur et extérieur, en particulier lors des travaux de rénovation (E, R) Explorer les possibilités de modularité, multifonctionnalité et d'urbanisme transitoire des bâtiments afin d'optimiser la durée de vie et le taux d'usage des bâtiments	Indicateur de suivi environnemental (si incidence négative) : /	